



expertise au bout de trois mois de maladie ordinaire??

Par **ines23**, le **01/04/2012 à 17:29**

Bonjour,

Mon Mari etait en maladie ordinaire un mois pour depression (c'est un depressif) lorsqu'il a voulu reprendre la medecine du travail etait embete parce que le poste qu'il occupait n'etait plus possible parce qu'on le voulait plus (je precise que c'est sans aucune raison!mais à l'hpoital on fait ce qu'on veut maintenat!! il se debarasse des agents comme ca!!)donc lui a demande de prolonger la maladie soi disant en attendant de lui trouver un poste amenege alors que le poste qu'il avait etait deja amenege!et la il est cense reprendre bientot le 10 avril et au moment de faire sa reprise on lui annonce qu'l va être convoque pour expertise???!!le controle medical parle meme de longue maladie!! alors qu'il est tout a fait apte a reprendre! il est dans la fonction publique hospitaliere! nous sommes tres inquiets!

voudrait il s'en debarasser??

le medecin traitant nous a dit qu'il avait deux solutions

soit ils veulent le virer soit ils veulent se proteger! mais il pense surtout a la premiere solution il n a jamais fait de fautes professionnelles, a toujours l aptitude lors des visites periodiques medicales annuelles

il n a pas manque une seule en 2011,il a de bonnes appreciations!

je comprends rien!

merci de m aider

Par **P.M.**, le **01/04/2012 à 18:01**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je conseillerais au salarié de se rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **ines23**, le **01/04/2012 à 18:05**

merci c'est deja fait

ta reponse ne m'eclaire pas

merci quand même

Par **P.M.**, le **01/04/2012** à **18:09**

Les Représentants du Personnel devraient pouvoir le faire davantage et défendre le salarié mais ils ne sont pas devins, pas plus que moi, pour savoir quelle est l'intention réelle plus ou moins cachée de l'employeur...

Par **ines23**, le **01/04/2012** à **18:13**

le syndicat pense comme le medecin traitant
et je suis pas rassuree du tout

Par **P.M.**, le **01/04/2012** à **18:20**

Raison de plus pour qu'ils se mobilisent et que le salarié fassent appel aux Représentant du Personnel pour le défendre à tous les stades de la procédure...